



Com Spécial TSEEAC les emplois fonctionnels :



Qu'est-ce que l'emploi fonctionnel ?

Le déroulement de carrière des TSEEAC s'effectue sur 3 grades : *classe normale, classe principale et classe exceptionnelle*. Ils peuvent être détachés sur 2 emplois dits « fonctionnels », **Responsable Technique de l'Aviation Civile (RTAC)** ou **Cadre Technique de l'Aviation Civile (CTAC)**.

Pour être détaché dans un emploi fonctionnel, l'agent doit remplir certaines conditions :

- être nommé sur un poste éligible (dont la liste est fixée par arrêté),
- détenir la seconde qualification statutaire TSEEAC,
- justifier d'une durée de services effectifs à la DGAC d'au moins dix ans,
- demander son détachement auprès de l'Administration !

À noter qu'il est possible de postuler sur un poste éligible sans détenir la seconde qualification statutaire TSEEAC, mais l'agent, s'il est retenu, restera dans son corps d'origine...

La durée d'un détachement sur un emploi RTAC ou CTAC n'est pas limitée.

FO a obtenu un élargissement des fonctions éligibles dans le dernier protocole 2013-2015 et a ainsi permis aux :

- **contrôleurs d'aérodrome,**
- **inspecteurs d'opération,**
- **chefs de quart vigie trafic,**

et bientôt aux enquêteurs BEA d'accéder à l'emploi fonctionnel RTAC !

L'administration a imposé une condition supplémentaire aux IOPS et aux contrôleurs qui doivent occuper leur poste depuis au moins 6 ans.

Avant d'accéder à l'emploi fonctionnel CTAC, l'agent doit avoir passé au moins 4 ans dans le RTAC.

Dans ce même protocole FO a obtenu que :

- **les chefs CA,**
- **les assistants de subdivision,**

et bientôt les enquêteurs BEA soient éligibles au CTAC !

Environ 150 TSEEAC de plus ont ainsi acquis l'accès au RTAC et environ 100 de plus pour le CTAC !!!

Le RTAC est ouvert aux TSEEAC, aux IEEAC, aux ICNA et aux IESSA. Actuellement, seuls les TSEEAC occupent le RTAC. **TOUS les postes budgétaires (220) sont pourvus et une quinzaine de TSEEAC sont en liste d'attente.**

Le CTAC est ouvert aux TSEEAC, aux IEEAC et aux IESSA. *Sur un total de 150 postes budgétaires, les TSEEAC en occupent environ 130 dont 103 sont actuellement pourvus. Les IEEAC et les IESSA occupent environ 20 postes.*

Dans le protocole 2013-2015 FO a obtenu :

- **30 postes budgétaires RTAC**
- **40 postes budgétaires CTAC**

supplémentaires afin de limiter les listes d'attente.

Quel est l'intérêt de l'emploi fonctionnel ?

L'indice terminal des emplois fonctionnels est **plus élevé** que celui de la classe exceptionnelle (702 pour rappel) : **indice 712 pour le RTAC et 966 pour le CTAC**. Ces deux grilles sont **plus courtes** avec des durées d'échelons moins longues, ce qui en fait des « **accélérateurs de carrière** » non négligeables.

Les listes d'attente ?

L'élargissement de l'accès aux emplois fonctionnels pour un grand nombre d'agents (150 RTAC et 100 CTAC) ne générera pas de trop longues listes d'attente ! En fin de protocole nous aurons moins de 40 agents en attente pour le RTAC et moins de 20 pour le CTAC. (Une plus grande précision est difficile car ces nombres maximums seront fonction des départs en retraites qui ne peuvent être définis avec une totale certitude).

FO continuera à se battre afin qu'aucun agent ne soit lésé dans son déroulement de carrière et pour faciliter l'accès aux emplois fonctionnels pour les TSEEAC !



Exemple de courrier à transmettre à DSNA/SDRH par la voie hiérarchique.

NOM, Prénom
TSEEAC grade XXX
Affectation

à....., le/...../.....

*Sous-Direction des Ressources Humaines
De la DSNA*

Objet : demande de détachement dans l'emploi fonctionnel RTAC /CTAC

Madame, Monsieur

Affecté depuis le xx/xx/xxxx sur le poste de..... , satisfaisant à tous les pré-requis et réunissant les conditions nécessaires, je sollicite de votre bienveillance mon détachement dans l'emploi fonctionnel RTAC /CTAC.

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

Signature

